



Affichage : 22 Décembre 2020

Retrait : 23 Janvier 2021

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

**Présents :** MM. Mmes BEILLOT – BONNET - BROSSÉ - CHABERT – CHALENCON – FAURE – FAVIER – FRAISSE – GARNIER – HUMBERT – LIOTIER – MEILLER – MOUNIER – PAULET.

**Absents Excusés :** M. DUCRAY qui donne procuration à Mme MOUNIER.

**La séance est ouverte à 18 H 30.**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Yannick CHALENCON comme secrétaire de séance.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Yannick CHALENCON soit le secrétaire pour le conseil municipal du 18 Décembre 2020.**

### ORDRE DU JOUR

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 NOVEMBRE 2020

#### FINANCES

#### 1. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, DE MANDATEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L. 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales précise qu'en ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021 pour les budgets suivants dans la limite indiquées ci-dessous :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2020	MONTANT AUTORISE (MAX 25%)
COMMUNAL	20	Immobilisations Incorporelles	52 464,95 €	13 116,24 €
	21	Immobilisations Corporelles	112 422,21 €	28 105,55 €
	23	Immobilisations en Cours	751 083,60 €	187 770,90 €
ASSAINISSEMENT	20	Immobilisations Incorporelles	23 440,95 €	5 860,24 €
	23	Immobilisations en Cours	255 440,95 €	63 860,24 €

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets communal et annexe de l'exercice 2020 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du budget primitif.

#### 2. COVID 19 – NON FACTURATION DU 3EME TRIMESTRE POUR LE SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est rappelé à l'assemblée que la crise du COVID 19 a entraîné un confinement d'une durée de 2 mois pour la période du 09 Mars au 11 Mai 2020. Les écoles étant fermées, le service de transport scolaire n'a pas eu lieu.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée le dégrèvement total de la participation des familles au transport scolaire pour le dernier trimestre 2019/2020.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le dégrèvement total de la participation des familles sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019/2020.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

### **3. CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-LOIRE - PLATE FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS – AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

L'assemblée est informée que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la Commande Publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser leurs consultations et de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des soumissionnaires lors de la passation de certaines procédures d'achat public.

Le groupement de commandes formé par le CDG43, et dont il est le coordonnateur, arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Au regard de la situation sanitaire, le renouvellement du partenariat envisagé courant 2020 n'a pu être réalisé. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger le partenariat actuel d'un an afin que les membres du groupement puissent disposer d'une plate-forme de dématérialisation (profil acheteur) pour la passation de leurs consultations de marchés publics.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** la reconduction du partenariat pour 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation,
- **DONNE** délégation au Maire pour la résiliation du partenariat si besoin.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

### **4. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

L'assemblée est informée que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant un même période de 18 mois consécutif.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent, à temps complet, soit 35 H 00 hebdomadaires.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cet emploi pourra correspondre aux grades suivants :

- Adjoint Technique,
- Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe,
- Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe.

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent à temps complet d'Agent Technique Polyvalent à raison de 35 heures hebdomadaires,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

## Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2021

FILIERES CADRES / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HBD
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Administratif Territorial	C	1	35 H 00
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Territorial	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Territorial	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Territorial (Contractuel)	C	1	24 H 00
Adjoint Technique Territorial	C	1	21 h 15
Adjoint Technique Territorial (Contractuel)	C	1	21 H 00
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8</b>	

- **DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au chapitre 12 du Budget Général 2021.

### **5. CHEQUES DEJEUNER – MODIFICATION DES CONDITIONS D’ATTRIBUTION**

Par délibération n°14122018-03, l’assemblée a approuvée la mise en place d’un contrat de prestation sociale « chèque déjeuner », modifiée par délibération n°05072019-09.

Monsieur le Maire souhaite que le droit à cette prestation soit également accordé aux agents « contractuel » travaillant et propose en conséquence de modifier l’article 2 du règlement :

#### **« Article 2 : Bénéficiaires**

Le droit aux titres-restaurant sera ouvert à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires avec au moins un 0,40 ETP et pour les saisonniers à temps plein ».

De la façon suivante :

#### **« Article 2 : Bénéficiaires**

Le droit aux titres-restaurant sera ouvert à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et contractuels (CDD ou CDI avec durée de contrat supérieure ou égale à 6 mois) quelque soit la durée hebdomadaire de travail et pour les saisonniers à temps plein ».

Après délibération, le conseil municipal **à l’unanimité**,

- **APPROUVE** la modification de l’article 2 du règlement d’attribution de la prestation sociale « Chèque Déjeuner », comme énoncée ci-dessus,
- **DIT** que cette modification sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **6. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DES MARCHES PUBLICS POUR LA REHABILITATION DE LA STATION D’EPURATION DU BOURG, PLANNING ET PLAN FINANCIER PREVISIONNELS**

Il est rappelé à l’assemblée que le projet consiste à transformer l’ouvrage actuel (lagunage naturel suivi d’un lit d’infiltration percolation), en un ouvrage de type lagunage naturel suivi d’un filtre planté de roseaux à écoulement vertical. Les modalités techniques et équipements mis en place seront les mêmes que ceux mis en place sur la station d’épuration de Beaux Malataverne.

Suite aux études effectuées par le bureau d’études AB2R, un projet a été présenté selon les caractéristiques suivantes :

- Dimensionnement à 195 EH,
- Ratios de dimensionnement validé à hauteur de :
  - o 6 m<sup>2</sup>/EH sur la lagune --> 1 170 m<sup>2</sup>
  - o 1,5 m<sup>2</sup>/EH sur le filtre planté de roseaux --> 300m<sup>2</sup>

- Conservation du 1<sup>er</sup> bassin,
- Réhabilitation du 2<sup>ème</sup> bassin avec mise en place d'une étanchéité et d'un drainage,
- Réalisation du filtre planté de roseaux en lieu et place du filtre à sable,
- Prétraitement dégrilleur + dessableur/dégraisseur combiné (cloison siphonide) en entrée + système de by-pass + suppression de la cloison siphonide vétuste dans la lagune,
- Dalle béton au niveau des prétraitements,
- Reprise du réseau de jonction entre les deux bassins pour une meilleure circulation des eaux,
- Un regard de collecte intermédiaire avec by-pass possible,
- Un ouvrage de bâchée à eaux claires,
- Un regard de collecte en sortie du filtre,
- Un canal venturi avant le point de rejet,
- Branchement d'eau à réaliser et des deux points d'arrivée avec bouche de lavage,
- Remplacement de la clôture selon le besoin + 1 portail neuf.

La gestion des EP doit être améliorée sur ce secteur :

- Base curage de fossé + traversée du chemin en PE Ø600 + reprise du regard de tête vers l'arrivée du Ø300 béton et du talweg,
- Variante busage en PE Ø600 de tout le fossé qui longe le chemin d'accès,

Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 207 450,00 € HT soit 248 940,00 € TTC.

Pour rappel, le montant de la maîtrise d'œuvre est fixé à 12 834,00 € HT soit 15 400,80 € TTC.

Le montant prévisionnel de l'opération est donc fixé à 220 284,00 € HT soit 264 340,80 € TTC.

L'assemblée est également informée que la réhabilitation de la station d'épuration du bourg de Beaux est inscrite dans le cadre des opérations prioritaires de l'agence de l'eau et que la commune est située en zone de revitalisation rurale.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Agence de l'Eau – 60 %	132 170,40 €
Département – 10 %	22 028,00 €
Commune – 30 %	66 085,60 €

Le planning prévisionnel présenté par la maîtrise d'œuvre est le suivant :

	déc-20				janv-21				févr-21				mars-21				avr-21				mai-21				juin-21			
	S50	S51	S52	S53	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24
Envoi au CDG43 après le CM																												
Date limite de réception des offres																												
Analyse et précision éventuelle																												
Validation choix en CM ou CAO et courriers aux ETP non retenues																												
Délai de recours																												
Envoi à l'agence et au département 43																												
Démarrage anticipé des travaux en Mars																												
3 mois d'exécution																												

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** le planning prévisionnel présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** le lancement de la consultation,
- **APPROUVE** l'inscription des crédits d'investissement au budget annexe « Assainissement » 2021.

## INFORMATIONS

### 1. RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NUMERO	OBJET	DUREE - MONTANT	DATE
2020-11	Convention SPA - Stérilisation des Chats Errants	1 an - 500 €	27/11/2020
2020-12	Attribution Maîtrise d'Œuvre - Construction d'un préau et d'un local associatif	6 100 € HT - 7 320 € TTC	07/12/2020
2020-13	Attribution Maîtrise d'Œuvre - Construction d'un bâtiment technique	5 800 € - 6 960 € TTC	07/12/2020

### 2. LES INFORMATIONS DU MAIRE

#### Travaux de Malataverne

- Opération préalable à la réception des travaux – 1<sup>er</sup> Décembre 2020
  - Séparation Atelier du Rouget et de Montrottier (Architecte) fin de mission confiée à AB2R – Coût 2 100 € TTC – soit + 1 405 € TTC
- Radar pédagogique livraison fin janvier à l'entreprise
- Marquage au sol au plus tard fin Mars en fonction de la météo

#### Intercommunalité

##### **Contrat Enfance Jeunesse**

Négociation du contrat Enfance en lien avec l'interco – Réunion 14 janvier à Beaux. Nous devons désigner 7 habitants de toutes strates pour y participer.

##### **Feuille de route Interco – Enfance – Sociale –**

Nous devons désigner deux référents pour assister aux réunions de travail qui auront lieu les vendredis à 14 H pendant plusieurs semaines.

Sont désignées : Madame Sophie MOUNIER et Madame Dominique LIOTIER.

##### **Démission de Hervé GAILLARD**

Suite à la démission de son Président, les membres de l'intercommunalité devront désigner un nouveau bureau lors du prochain Conseil Communautaire.

### 3. LES INFORMATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

#### Ressources Humaines – Finances – Administration Générale

- **Formation CACES** d'un agent prévue fin Février – Coût 1 650 € TTC – Saint Paulien
- **Entretien Professionnel** – 6 agents / 8 ont effectué leur entretien cette semaine.
- **Modifications des contrats du scolaire** – 28 H 00 – L'impact budgétaire est en cours d'étude.
- **Stage de Romain JACQUEOND** – Bac Pro Gestion Administration – Du 23 Novembre au 18 Décembre 2020 – Romain a déjà effectué des stages à la Mairie en 2018 et 2019. Stagiaire compétent. Travail conséquent sur l'adressage pour le regroupement des adresses et des numéros + Prospective Budgétaire Chapitre 12 + Divers travaux administratifs + Outils de calculs pour la compétence famille. Un bon cadeau de 150 € lui a été attribué pour bon travail. Il sera de retour du 15 Mars au 09 Avril 2021.
- **Etat compte du trésor ce jour** : 378 754, 52 € - Le remboursement de la ligne de trésorerie (100 000 €) sera donc effectuée avant la fin de l'année.
- **Les Echos de Beaux** – Lancement du travail pour la rédaction du deuxième numéro.

#### Urbanisme - Environnement

- **Etat des demandes d'urbanisme**
  - 3 Déclarations Préalables ont été déposées depuis le dernier conseil municipal.

- **Demande de Monsieur GRANJON** pour l'achat d'une parcelle communale à Peyre. Monsieur GRANJON sera reçu prochainement en Mairie.

#### **Service Technique – Eau - Assainissement**

- **Sapins de Noël** – Les sapins sont installés dans les villages. Afin de ne pas multiplier les coupes les années à venir, la municipalité a fait le choix de planter directement les sapins. Seul le grand sapin sur la place du Bourg est issu d'une coupe.
- **Compte rendu ERE 43 – Panneaux Photovoltaïques** – L'association ERE 43 s'est fixée pour missions la **promotion de l'utilisation des énergies renouvelables en Haute-Loire et l'incitation à une meilleure efficacité énergétique**, aussi bien dans les politiques publiques que dans les activités quotidiennes. Les représentants de l'association ont été reçus afin d'étudier la possibilité de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux. La phase étude est engagée. ERE 43 proposera différents scénarios.
- **Service Technique**
  - Intervention sur le réseau d'eau potable
  - Mise en limite de propriété de compteurs
  - Relèves mensuelles
  - Intervention sur les voiries et les chemins
  - Adressage
  - Aménagement de la plate-forme de retournement du bus à Malataverne
  - Entretien de la lagune de Malataverne (Coupe des roseaux)
  - Mise en place des sapins de Noël
  - Intervention à la salle polyvalente suite à la commission de sécurité

#### **Scolaire - Associations**

- **Point sur la cantine**
  - Repas Novembre = 592 repas dont 10 repas au tarif de « pénalité »
  - Repas Décembre = 451 repas dont 3 repas au tarif de « pénalité »

Le repas de Noël a eu lieu le 17 décembre 2020. 52 enfants ont participé au repas qui a eu lieu à la salle polyvalente. Tout s'est très bien passé du transport au repas. Les photographies de ce moment seront publiées sur le site internet communal.

- **Cycle Périscolaire** – A la demande des directrices, des activités périscolaires vont être proposées à nos enfants à la rentrée de 2021. Du handball et de la sophrologie / méditation. Ces activités ont lieu dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes des Sucs qui prends à sa charge toute la partie financière.

**Fin de séance : 21 H 00**